



Demande d'information sur les test d'une visite medicale

Par **christophe 83**, le **30/01/2012** à **13:17**

Bonjour,

je me suis fait retirer le permis pour exes de vitesse je me suis fait arreter a 131 au lieu de 50 retenue 124 mes sur une route bizard pas en ville bref .

c'etait le 14 janvier et je dois le recuperer normalement le14 mai ,alors que je suis convoquer au tribunal le25 mai.

je n'est pas d'antecedant et sans taux d'alcool mes il me demande de passer une visite medicale .

je voudrais s'avoir qu'elle test vont il me faire passer exactement et s'avoir les delais.

merci d'avance pour vos réponse.

cordialement christophe.

Par **Tisuisse**, le **30/01/2012** à **18:58**

Bonjour,

Toute suspension de permis, qu'elle soit administrative ou judiciaire, qui est d'au moins 1 mois entraîne automatiquement le passage d'une visite médicale pour povoir récupérer son permis.

Les tests qui seront effectués vous seront communiqués par votre préfecture. Il est fort probable que vous allez devoir vous soumettre à une analyse d'urine pour recherche de traces d'alcool et de traces de stupéfiants.

Par **christophe 83**, le **30/01/2012** à **19:31**

a ok merci et au sujet de la date de la convocation pour cette visite
j'ai envoyer le courrier il y a 4 jours
combien de temps en general mette il pour me repondre?
merci d'avance

christophe